

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

### Etaients présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

### Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

### Conseillers d'agglomération - absents

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

### Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	08
<b>Votants</b>	<b>81</b>
Absents	04

**DEL2026-06-224 TARIFS PRESTATIONS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
TRANCHEES COMMUNES**

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2025-12-292 du 09 décembre 2025 adoptant les tarifs des prestations de services en eau potable et assainissement collectif pour 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission eau réunie le 23 octobre 2025 ;

Considérant les nouveaux tarifs proposés ci-dessous :

<b>1. Prestation de services eau potable</b>	<b>Unité</b>	<b>En € HT</b>	<i>Pour rappel Prix de base sans tranchées communes En € HT</i>
<b>Activité tranchée commune branchement AEP avec réfection de voirie</b>			
1/ prix forfaitaire pour création d'un branchement AEP de 0 à 3 ml incluant la moins-value enrobé, hors béton entourage bouches à clefs			
prix forfaitaire pour un branchement de 18/25 mm		<b>1 362,08</b>	1 537,42
prix forfaitaire pour un branchement de 26/32 mm		<b>1 532,91</b>	1 708,25
prix forfaitaire pour un branchement de 33/40 mm		<b>2 629,66</b>	2 805,00
prix forfaitaire pour un branchement de 42/50 mm		<b>2 899,50</b>	3 074,71
2/ prix forfaitaire création d'un branchement AEP de 3 à 10 ml incluant la moins-value enrobé, hors béton entourage bouches à clefs			
prix forfaitaire pour un branchement de 18/25 mm		<b>1 477,54</b>	1 765,19
prix forfaitaire pour un branchement de 26/32 mm		<b>2 001,40</b>	2 289,05
prix forfaitaire pour un branchement de 33/40 mm		<b>2 902,35</b>	3 190,00
prix forfaitaire pour un branchement de 42/50 mm		<b>3 254,11</b>	3 541,76
3/ prix au mètre carré pour réfection enrobé à chaud type 0-6 de 0 à 6 m <sup>2</sup> , y compris joints de fermeture	M <sup>2</sup>	<b>82,21</b>	
4/ prix au mètre carré pour réfection enrobé à chaud type 0-6 au-dessus de 6 m <sup>2</sup> , y compris joints de fermeture	M <sup>2</sup>	<b>65,77</b>	

<b>2. Prestation de services eaux usées</b>	<b>Unité</b>	<b>En € HT</b>	<i>Pour rappel Prix de base sans tranchées communes En € HT</i>
<b>Activité tranchée commune branchement EU avec réfection de voirie</b>			
1/ prix forfaitaire pour création d'un branchement assainissement de 0 à 3 ml incluant la moins-value enrobé			
		<b>2 016,54</b>	2 213,88
2/ prix forfaitaire création d'un branchement assainissement de 3 à 10 ml incluant la moins-value enrobé			
		<b>2 540,95</b>	2 869,85

3/ prix au mètre carré pour réfection enrobé à chaud type 0-6 de 0 à 6 m <sup>2</sup> , y compris joints de fermeture	M <sup>2</sup>	82,21	
4/ prix au mètre carré pour réfection enrobé à chaud type 0-6 au-dessus de 6 m <sup>2</sup> , y compris joints de fermeture	M <sup>2</sup>	65,77	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve ces nouveaux tarifs de prestations de services d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- Supprime le tarif « *Moins-value* aux forfaits branchements pour branchement eau potable / assainissement collectif en tranchée commune (applicable sur un seul branchement en eau potable ou en assainissement collectif) » ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,  
Guillaume LOUIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Guillaume LOUIS.